

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 30 octobre 2023 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

23-10-693

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-694

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière avec l'ajout du point suivant :

5.1 Nomination d'un nouveau membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

23-10-695

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU
19 OCTOBRE ET 23 OCTOBRE 2023**

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues les 19 octobre et 23 octobre, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil municipal de la Ville, tenues les 19 octobre et 23 octobre 2023.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-696

**NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SIÉGEANT AU SEIN DU
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il y a un poste vacant au sein du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Borduas a manifesté son intérêt à participer à ce comité;

EN CONSÉQUENCE, de nommer monsieur Pierre Borduas conformément à l'article 15 du règlement 16 régissant le comité consultatif d'urbanisme.

Le terme d'office de ce membre est d'une durée de 2 ans.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

23-10-697

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-23-31 POUR LES
TRAVAUX AU CHALET DE LA PATINOIRE DU 4^E RANG SUD**

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux au chalet de la patinoire du 4^e Rang Sud, qu'elles étaient reçues jusqu'au 18 octobre 2023 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-23-31;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

Construction Gilles Paquette Ltée:	69 439,03 \$;
9338-8130 Québec inc. (GCR Construction):	72 874,82 \$;
Groupe Piché Construction inc.:	104 740,79 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

EN CONSÉQUENCE, d'adjuger à Construction Gilles Paquette Ltée la soumission VML-G-23-31 pour les travaux au chalet de la patinoire du 4^e Rang Sud, au prix de 69 439,03 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable au règlement 419.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

23-10-698

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire